

GothA

Immobilier

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATIONS

I – BAUX D’HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (Conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire).

a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (euros/m ²)	Euros TTC
- Hors Zones tendues et très tendues	8 euros
- Zones tendues	10 euros
- Zones très tendues	12 euros
b/ Etablissement de l’état des lieux d’entrée (euros /m ²)	3 euros

2/ HONORAIRES PART PROPRIETAIRE

a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat , rédaction de bail (euros/m ²)	Euros TTC
- Hors Zones tendues et très tendues	8 euros
- Zones tendues	10 euros
- Zones très tendues	12 euros
b/ Etablissement de l’état des lieux d’entrée (euros /m ²)	3 euros

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires comprennent l’estimation du bien, la prise de mandat, les prestations de visite, de négociations, de rédaction du compromis, de constitution du dossier de vente, et du suivi du dossier jusqu’à la signature de l’acte authentique chez le notaire.

BAREME AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 avec Taux de TVA à 20%

Prix de vente de 1 à 100 000 euros : Honoraires de 8% TTC avec un Minimum de 5000,00 euros.

Au-delà de 100 000 euros : Honoraires de 6% TTC Maximum.

BAREME GESTION LOCATIVE

Gestion courante – Immeuble à usage d’habitation : 5.90% HT

ASSURANCE POUR LES BAILLEURS

Formule GUEST* Assur Bail 2.80% TTC (Assurance loyers impayés, Frais de recouvrement contentieux, Détériorations Immobilières, Protection Juridique).**

**Prestation ne pouvant être fournie indépendamment d’un mandat de gestion courante.